



CTL du 15 septembre 2017

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Ça continue comme avant ! Le président MACRON récemment élu et le gouvernement qu'il a mis en place poursuivent une politique de régression sociale et utilisent toujours les mêmes vieilles recettes contre les salariés. Ainsi la refonte du Code du Travail est une nouvelle étape vers la précarisation des emplois et une véritable remise en cause du droit des salariés à se défendre.

En cohérence avec les luttes menées contre la Loi El Khomri, la CGT appelle naturellement les salariés à toujours se mobiliser. Le 12 septembre a constitué une première étape satisfaisante.

La fonction publique et ses agents jouent toujours le rôle de « bouc-émissaire » sacrifié sur l'autel de l'austérité budgétaire. Ainsi est déjà annoncé le gel du point d'indice auquel s'ajoute le retour de la journée de carence. Avec la promesse de la suppression de 50 000 nouveaux postes dans la Fonction Publique d'État, la forte diminution des effectifs va devenir catastrophique pour le bon exercice des missions publiques. Et Bercy figure toujours en première ligne des ministères contributeurs.

À l'occasion de ce CTL, dans ce contexte de « toujours moins d'emplois », vous nous confirmez des mesures de restructurations en adéquation avec la politique de réductions des effectifs à la DGFIP.

Ainsi, vous nous présentez en deuxième convocation l'opération de réorganisation de la mission du Domaine menée dans le département. Nous le répétons, si Pau hérite du pôle de gestion domaniale, c'est au détriment du département des Landes.

En effet, l'organisation supra-départementale a pour conséquence l'abandon de cette mission dans 42 directions. Petit à petit ces départements perdent leur substance et deviennent de simples antennes des régions.

Vous nous soumettez également, pour avis, les projets d'Adaptation des Structures et du Réseau que vous envisagez pour l'année 2018. Ces mesures de restructuration ont déjà été évoquées lors du CTL du 17 février 2017 ; s'y ajoute, de manière plus formelle, l'annonce de la fusion des trésoreries de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Saint-Étienne-de-Baïgorry.

La CGT est bien consciente que dans certains des services concernés, les conditions actuelles de vie et de travail des agents sont insupportables et peuvent appeler à une évolution du réseau, en lien notamment avec la nouvelle carte des EPCI.

Pour autant, la CGT est opposée à une remise en cause profonde, telle qu'elle se dessine, du maillage territorial de notre service public de proximité et de pleine compétence.

Sur la forme, nous contestons une présentation très sommaire des opérations : absence totale de prise en compte de la réalité actuelle des services concernés et de leurs charges de travail et besoins en effectifs, manque de visibilité par rapport à la concertation avec les élus des territoires touchés...

Quant à la fusion des SIE de Bayonne et Anglet, et celle des SIP correspondants, nous savons d'ores et déjà qu'elles se feront avec un manque de moyens humains et budgétaires.

Enfin, vous nous présentez pour information une modification de la Charte de l'EDR. Nous considérons que la charte qui s'applique actuellement a été correctement négociée. Elle prend en compte la protection de ses membres notamment quand ils sont amenés à intervenir loin de leur domicile. Nous refusons donc que soient apportées des modifications qui conduisent à une gestion différenciée des membres de cette équipe suivant la date de leur prise de fonction.

Pour la CGT Finances publiques 64

Éric JUMBOU – Christian MANCHO – Joanes LACO – Robert GOUSTANS